

Aides financières pour les personnes en situation de handicap

Tableau récapitulatif

Type d'aide	A qui s'adresser ?
Les allocations familiales majorées/supplément aux allocations familiales (enfant de 0 à 21 ans)	Les caisses d'allocations familiales
Les allocations pour personnes handicapées (18-65 ans) : <ul style="list-style-type: none">• L'allocation de remplacement de revenu• L'allocation d'intégration	SPF Sécurité sociale, Direction Générale Personnes handicapées . Introduction de la demande <ul style="list-style-type: none">• Via leur site internet• Ou avec l'aide de ta commune, ton CPAS ou ta mutuelle
Indemnités d'invalidité et aide pour l'aide d'une tierce personne	Mutuelle
Aides au niveau du remboursement des soins de santé, soins et aides à domicile, aides à la mobilité, ...	Mutuelle
Avantages sociaux et fiscaux	Infos disponibles sur le site de la direction Personnes handicapées et le Service phare
Diverses aides favorisant l'autonomie et l'inclusion : <ul style="list-style-type: none">• Aides financières individuelles à l'intégration (achat de matériel, aides pour l'aménagement d'une habitation, ...)• Budget d'assistance personnelle (pour rémunérer des personnes qui aident à la vie quotidienne)• Aides pour obtenir l'assistance d'un interprète en langue des signes• Aides à l'emploi et à la formation, à l'accès à des centres de jour et hébergements, accès aux loisirs etc...• Information sur les aides existantes	Service PHARE (Bruxelles)

